

Le 20 décembre 2019

Monsieur le président

Dans l'objectif d'un bon fonctionnement de notre instance, le CHSCT a quelques demandes à formuler.

Nous souhaitons en effet :

- Disposer du rapport final de l'IGAENR, dont le pré-rapport (« note d'étape ») nous a été communiqué dès le 18 octobre 2018 en prévision du CHSCT. Ce point a été renvoyé, à notre demande, à l'ODJ de la séance du 29 novembre 2018 au cours de laquelle M Damien CUNY, alors premier VP, a présenté les axes et la méthodologie d'élaboration du plan de redressement pour l'université. Nous avons d'ailleurs demandé que « *pour chaque action du plan de redressement décidés par les groupes-projets, il soit procédé systématiquement à une évaluation des risques liés aux mesures prises.* » (extrait de l'avis annexé au PV de séance)
- Savoir exactement ce qu'il en est du renouvellement de l'abonnement à la revue santé travail et, si cela a été déjà fait, nous indiquer ou convenir d'un lieu/destinataire où adresser les numéros : nous proposons le local CHSCT disponible au siège, local dont il faudrait par ailleurs envisager l'insonorisation (de manière à recevoir des agents en confidentialité).
- Bénéficier de la formation à l'exercice du mandat CHSCT dans les meilleurs délais : la procédure de sélection des organismes de formation a pris beaucoup trop de retard et nous voulons désormais l'assurance que tous les mandaté-e-s puissent y avoir accès avant la fin du premier trimestre 2020, ce qui représente quand même un délai d'un an après la mise en place des nouveaux mandatés et alors même que le renouvellement du CHSCT, consécutif aux élections professionnelles, était prévisible. Nous vous rappelons que sont également concernés les mandatés de l'IEP de Lille.

Par ailleurs, en prévision des sujets qui, entre autres dossiers d'ores et déjà été partagés entre la secrétaire du CHSCT et le conseiller de prévention, attendent le CHSCT pour l'année 2020, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La situation des personnels hébergés au bâtiment A4 de la cité scientifique, bâtiment ayant fait l'objet de différentes saisines et engagements de l'administration restés globalement sans réponse. Vous trouverez dans un fichier annexe, un dossier récapitulatif établi en prévision d'un nouveau passage des mandaté-e-s sur les lieux le 10 décembre 2019.
- L'établissement d'un bilan sur l'organisation du télétravail. Nous constatons en effet que le document concernant le télétravail à disposition des agents sur l'intranet indique que « *le déploiement du télétravail pour les personnels BIATSS a reçu, à l'issue d'une phase expérimentale, les avis favorables du CHSCT du 2 mai 2019...* » mais nous attirons votre attention sur le fait que notre avis comprenait des éléments en attente de résolution : un bilan de la dernière campagne de déploiement ainsi qu'une révision de la procédure. Par ailleurs, il serait souhaitable que la mention de l'avis du CHSCT du 2 mai 2019 sur l'intranet se fasse sous forme d'un lien hypertexte renvoyant sur l'avis en question.

Enfin, les travaux du CHSCT ont été cités dans une récente réunion du CAC et nous apportons une demande de correction sur une formulation. Dans l'extrait de la proposition de PV (séance du 17/10/2019), nous notons : « *Céline HERMANT (directrice des ressources humaines) explique que le*

code de l'éducation stipule que le conseil académique soit informé lorsque le président prend des arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux de l'université. Elle informe qu'il s'agit de deux arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux pour des personnels BIATSS. Le premier arrêté concerne un personnel qui a agressé un agent d'une société extérieure de nettoyage qui a porté plainte. Il a eu une seconde altercation avec un autre agent de la même direction qui a exercé son droit de retrait, ce qui a donné lieu à une enquête du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui a demandé d'éloigner l'agent ».

Or il n'appartient pas au CHSCT de prendre ce genre de responsabilité. Il eut été préférable d'indiquer : ce qui a donné lieu à une enquête du CHSCT, **à la suite de quoi l'administration a décidé d'éloigner l'agent.**

Pour conclure, le CHSCT vous alerte solennellement sur le fait que nous enregistrons une forte augmentation de signalements de souffrance au travail, liés à une désorganisation des services. Nous constatons également une augmentation de conflits, verticaux ou horizontaux, souvent associés à des violences verbales ou physiques, entre personnels.

Les indicateurs qui nous parviennent en qualité de représentants du personnel, doivent orienter l'établissement à faire un bilan d'étape de la fusion des trois universités de Lille, à le communiquer aux personnels, avant d'aller plus loin dans certains processus de regroupement et de fusion, EPEX, université cible.

Nous souhaitons des réponses sur chacune de ces demandes et alertes sans attendre notre prochaine réunion programmée le 30 janvier. Nous comprenons que la nécessaire coupure des vacances de fin d'année impactera le délai de réponse mais nous vous remercions par avance de leur prise en considération de nos demandes.

Nous vous prions de croire, monsieur le président, à l'expression de nos salutations cordiales

Les mandaté-e-s du CHSCT université de Lille